



Service Salubrité Publique

**PRECONISATIONS A DESTINATION DES HABITANTS
DANS LE CADRE D'UNE ENQUETE ENVIRONNEMENTALE
A VOTRE DOMICILE / ETABLISSEMENT
EN PERIODE POST CONFINEMENT COVID-19**

Pendant l'intervention, vous devrez :

- Porter un masque obligatoirement,
- L'agent vous contactera par téléphone lorsqu'il sera devant votre immeuble pour ouverture de la porte (pour éviter tout contact avec poignée ou bouton de sonnette),
- Dans le cadre d'une enquête décence, votre propriétaire ne sera pas convié à la visite mais en sera informé,
- Vous laver les mains très régulièrement (avant, pendant et après la visite),
- Respecter les gestes barrières : saluer de loin, conserver une distance d'1 mètre minimum avec l'agent municipal,
- Recevoir l'agent seul : les autres membres du foyer seront dans une autre pièce et se déplaceront au fur et à mesure de la visite,
- Aérer votre logement,
- Laisser les portes intérieures de votre logement ouvertes pour limiter le plus possible le contact avec les poignées de portes,
- Ne pas boire, manger, fumer/vapoter pendant la visite

Aucune intervention n'aura lieu si un membre de votre famille est atteint du Covid-19 ou est en quatorzaine. Dans ce cas, il faut prévenir sans délai le Service Salubrité Publique au 03.27.21.87.06.